

Délibération n°DEL-21-0264

Programmation pluriannuelle des investissements métropolitaine 2021-2026

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi vingt-quatre juin à neuf heures vingt, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Forum 3 - Parc des Expositions - MEETT - Aussonne.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	127
Procurations :	5
Date de convocation :	18 juin 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL,

	M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Philippe PLANTADE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Marie-Hélène ROURE	Thomas LAMY
M. Marc PERE	Maxime LE TEXIER
Mme Laurence ARRIBAGE	Marion LALANE- DE LAUBADERE
M. Emilion ESNAULT	Olivier ARSAC

Conseillers excusés

Cugnaux	M. Thomas KARMANN
---------	-------------------

Délibération n° DEL-21-0264

Programmation pluriannuelle des investissements métropolitaine 2021-2026

Exposé

Le travail de concertation de l'ensemble des Maires, Vice-présidents et Présidents de commission de Toulouse Métropole a permis de fixer le scénario de référence en matière d'investissement et les volumes plafonds d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 (PPIM 2021-2026).

Au global, la PPIM 2021-2026 atteint 2,155 milliards d'euros et est composée de 2,042 milliards d'euros de projets et d'enveloppes nouvelles et de 0,113 milliard d'euros de reports de la programmation précédente.

Elle a pour ambitions de marquer le fort engagement de la collectivité dans la relance économique et la transition écologique, tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité à court, moyen et long terme.

La PPIM est structurée autour de 7 axes d'intervention :

	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 1 - Mobilités et infrastructures	755 057 k€
Axe 2 - Compétitivité économique	127 424 k€
Axe 3 - Habitat et Cadre de vie	440 478 k€
Axe 4 - Politique environnementale et Gestion	132 699 k€
Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs	79 123 k€
Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine	136 304 k€
Axe 7 - Grands projets	371 319 k€
Nouvelle programmation - Total	2 042 404 k€
Reports 2015 - 2020	2 042 404 k€
PPIM 2021 -2026 – Niveau plafond des inscriptions	2 155 151 k€

Hors reports de la PPIM 2015-2020, les volumes affectés à la PPIM 2021-2026 se répartissent comme suit :

Axe 1-Mobilités et infrastructures : 755 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 1 - Mobilités et infrastructures	
Enveloppes locales (après retraitement PUP)	398 864 k €
Routes métropolitaines (ex-RD)	62 000 k €
Sécurisation des ouvrages d'art	10 000 k €
Plan de relance voirie	10 267 k €
Etudes mobilité verte	8 700 k €
Réseaux métropolitains	3 140 k €
PUP à terminer	3 055 k €
Parkings	475 k €
Signalisation directionnelle	2 500 k €
Réseaux cyclables	80 000 k €
Enveloppe projets PAMM	98 500 k €
Couloirs de bus accompagnement projets TC	77 556 k €
TOTAL Axe 1	755 057 k €

Cet axe d'intervention concerne majoritairement les enveloppes locales de voirie, à hauteur de 399 M€ : reconduction des crédits alloués dans le cadre des charges transférées, majorés des opérations financées dont les participations au titre des projets urbains partenariaux. Un volume d'investissement de 80 M€ est consacré à la politique cyclable, hors aménagements des « modes doux » fléchés dans les opérations thématiques. En parallèle, une nouvelle enveloppe est consacrée au Plan d'Aménagement Multimodal Métropolitain (PAMM) à hauteur de 98,5 M€.

Axe 2 - Compétitivité économique : 127 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions bud- gétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 2 - Compétitivité économique	
Enseignement supérieur	34 601 k €
Immobilier d'entreprises (pépinières)	5 800 k €
Accompagnement des dynamiques économiques territoriales	63 078 k €
ZAC Oncopole	5 000 k €
Plan de relance	15 945 k €
Innovation Ville de demain	1 500 k €
Entretien zones d'activités	1 500 k €
TOTAL Axe 2	127 424 k €

Par rapport à la PPI 2015-2020, une majoration des investissements en matière de compétitivité économique est proposée pour notamment accompagner l'aménagement du site de Francazal, dans le cadre du programme Vilagil consacré aux mobilités du futur.

Axe 3 - Habitat et cadre de vie : 440 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIIM 2021-2026
Axe 3 - Habitat et Cadre de vie	
Opérations d'aménagement concédées	43 016 k €
Grand Projet de Ville	190 000 k €
Etudes des projets d'aménagement	5 743 k €
Habitat public	110 984 k €
Habitat privé	36 884 k €
Plan de relance : prise de participation TMH	13 500 k €
Cimetières	6 082 k €
Opérations foncières	11 341 k €
Aires d'accueil	7 000 k €
Aires de grands passages	2 500 k €
Fonds de solidarité logement	8 280 k €
Création Maison de la Justice et du Droit - 3 Cocus	1 016 k €
Lutte contre la précarité - dont l'installation de la banque alimentaire au MIN	1 020 k €
Etudes des projets d'aménagement	3 112 k €
TOTAL Axe 3	440 478 k €

Près de 148 M€ sont consacrés aux actions menées en matière d'habitat public et privé.
Les investissements fléchés au titre du nouveau contrat de ville atteignent 190 M€, afin de mettre en œuvre la programmation conventionnée avec l'ANRU.

Axe 4 - Politique environnementale et gestion de l'espace public : 133 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 4 - Politique environnementale et Gestion de l'espace public	
A - Politique environnementale	
Développement durable et écologie	10 887 k €
Autorité Organisatrice de l'Energie	6 380 k €
Plan de relance - Volet transition énergétique	34 378 k €
Total Sous axe : Politique environnementale	51 645 k €
GEMAPI - 2021 avant création budget annexe	6 136 k €
B - Gestion de l'espace public	
Traitement de propreté	14 200 k €
Réseaux d'électrification	4 800 k €
Aménagements des canaux	2 800 k €
Traitement de propreté	1 190 k €
Pluvial	49 829 k €
Défense incendie	2 100 k €
Total Sous axe : Gestion de l'espace public	74 919 k €
TOTAL Axe 4	132 699 k €

Cet axe est scindé en deux thématiques à savoir :

- la politique environnementale pour 51 M€, intégrant notamment les aides directes aux particuliers pour la rénovation énergétique et les mobilités douces ou encore les programmes en faveur de la qualité de l'air et de l'agriculture urbaine ;
- la gestion des espaces publics pour 75 M€, visant notamment la création et l'entretien des réseaux pluviaux ainsi que le traitement de la propreté.

Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs : 79 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs	
Equipements culturels	46 186 k €
Bases de loisirs	6 781 k €
Equipements sportifs	17 955 k €
Petit Palais des Sports	8 200 k €
TOTAL Axe 5	79 123 k €

Les équipements culturels bénéficient d'une enveloppe de crédits de 46 M€ pour la mandature, dont l'opération du transfert des ateliers du Théâtre du Capitole à Montaudran. Les équipements sportifs et bases de loisirs disposent d'une enveloppe d'investissement de 33 M€, intégrant notamment la poursuite des travaux de rénovation du Stadium.

Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine : 136 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine	
Mobiliers et copieurs	2 290 k €
Numérique	36 000 k €
Ad'AP	3 938 k €
Bâtiments et patrimoine	43 661 k €
Parc auto	45 050 k €
Urbanisme	1 848 k €
Archéologie, assemblées, communication	2 977 k €
Commande publique	540 k €
TOTAL Axe 6	136 304 k €

Un volume d'investissement très conséquent est consacré au renouvellement du parc automobile peu émissif, dans la perspective de la mise en place de la Zone à Faible Emission (ZFE). De surcroît, 36 M€ sont dédiés à la transition numérique de la collectivité. Près de 44 M€ sont programmés pour l'entretien et la gestion du patrimoine métropolitain.

Axe 7 - Grands projets : 371 millions d'euros

Opérations	Volumes plafonds d'inscriptions budgétaires de la PPIM 2021-2026
Axe 7 - Grands projets	
Parc des Expositions (dt MEETT)	4 399 k €
Grand Matabiau	65 176 k €
LGV	57 315 k €
Montaudran	29 947 k €
Techno Centre Atlanta	71 598 k €
TAE - Accompagnement	23 827 k €
Grand Parc Garonne	105 058 k €
Grands parcs Hers et Touch	5 000 k €
Grand Parc Canal	8 000 k €
Cité des Rugbys	1 000 k €
TOTAL Axe 7	371 319 k €

Cet axe dédié aux grands projets métropolitains regroupe notamment l'opération d'aménagement de Grand Matabiau, liée à l'arrivée de la ligne à grande vitesse, la poursuite du projet d'aménagement et de développement économique de Montaudran et l'opération « Grand Parc Garonne ».

Il concerne également des investissements liés à la troisième ligne de métro, comme le projet de techno-centre métropolitain secteur Atlanta à Toulouse ou encore les aménagements urbains autour des stations.

Au total ce niveau d'investissement est le reflet d'une dynamique globale du territoire métropolitain et d'une volonté d'inscrire la métropole dans un développement du territoire ambitieux. Il a été défini de manière à préserver les grands équilibres financiers de la collectivité. Toutefois devant l'incertitude qui pèse sur le niveau de recettes à moyen et long terme (conséquences économiques de la crise sanitaire, date de la reprise, réformes du panier fiscal, ...) une clause de revoyure est fixée à mi-mandat, en 2023, pour s'assurer que le volume global de la PPI reste soutenable.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du vendredi 11 juin 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains 2021-2026 (PPIM) ainsi présentée et les tableaux financiers détaillés ci-dessus.

Article 2

De convenir d'une clause de revoyure en 2023.

Résultat du vote :

Pour	111
Contre	18 (Mmes HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, MUKABUCYANA, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, PIQUEMAL, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, PERE.)
Abstentions	3 (MM. LACAZE, RIBEYRON, JIMENA.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 01/07/2021

Reçue à la Préfecture le 01/07/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC